

**CONTRAT ANIMATION**  
**REPAS DANSANT 27 SEPTEMBRE 2023**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'organisation d'un repas dansant pour les personnes âgées, le 27 septembre 2023 à la Salle des fêtes,

Vu la proposition de contrat d'animation de Monsieur Patrick DAMIE,

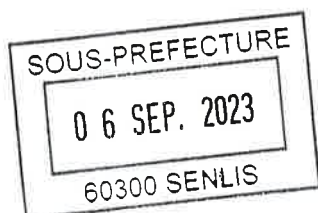
**DECIDE**

**Article 1 :** Un contrat d'engagement est signé avec Monsieur Patrick DAMIE, 24 résidence des hêtres à SAINT-MARTIN (62280), pour une animation musicale le 27 septembre 2023 de 12h à 18h avec un chanteur et un accordéoniste.

**Article 2 :** Le coût de la représentation est de 750 euros, hors charges salariales à régler par l'intermédiaire du GUSO, les frais de repas étant à la charge du CCAS.

**Article 3 :** La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 31 août 2023.



Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**06 SEP. 2023**